



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### indemnités journalières

Question écrite n° 122985

#### Texte de la question

M. Olivier Dussopt attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique sur le projet gouvernemental qui vise à instaurer un jour de carence pour les personnels de la fonction publique prenant un arrêt maladie et ses conséquences pour les personnels handicapés. En effet, le projet, tel qu'il est présenté à l'heure actuelle, semble ne faire aucune différence de traitement entre personnels non-handicapés et handicapés. Or, dans la mesure où une personne est reconnue handicapée, elle est amenée, comparativement au reste de la population, à consulter plus régulièrement les services médicaux. Bien qu'il soit conseillé de consulter en dehors de son temps de travail, il arrive souvent, compte tenu de la difficulté à obtenir un rendez vous médical, que la personne handicapée soit contrainte de prendre des jours d'arrêt maladie pour bénéficier des soins dont elle a besoin. Par conséquent, les personnels handicapés se verront amputés régulièrement d'une partie de leur salaire à chaque fois qu'elles devront consulter pour leur handicap. Cette situation est injuste alors même que les personnes atteintes de handicap sont déjà largement mises à la marge de notre société. Aussi, il lui demande, dans le cas où le Gouvernement maintiendrait ce projet, de lui préciser si des aménagements seraient envisagés pour les personnels handicapés de la fonction publique.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Olivier Dussopt](#)

**Circonscription :** Ardèche (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 122985

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** Fonction publique

**Ministère attributaire :** Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 novembre 2011, page 12441

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)